REPUBLIQUE FRANCAISE
EURE

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 027-200087252-20250516-25_12-DE

Délibération n° 25_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)

Séance du 16 Mai 2025	Nombre de délégués
Délibération n° 25_12	En exercice : 7
Convocation : 22 avril 2025	Présents ou représentés : 5
Objet : Acquisition de parcelles à Aulnay-sur-Iton	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-cinq, le vendredi seize mai, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-deux avril deux-mil-vingt-cinq, se sont réunis à la mairie de Conches en Ouche, afin de délibérer. La séance est ouverte à 10h40 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :
Monsieur Marcel SAPOWICZ
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Gérard CHERON
Monsieur Frédéric CHOPIN

Etaient présents sans voix délibérative :
Monsieur Christophe CAPELLE
Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Excusés :

ACQUISITION FONCIERE

ACQUISITION DE TERRAIN EN ZONE HUMIDE PAR LE SMABI SUR LA COMMUNE D'AULNAY-SUR-ITON (VENDEUR M. ROBERT)

Dans le cadre de l'Item 8°) Protection et restauration des sites aquatiques et des zones humides, le SMABI mène une politique d'acquisition de ces zones avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

a) Localisation du projet d'acquisition

Les parcelles concernées se situent sur la commune d'Aulnay sur Iton. Les informations cadastrales sont données dans le tableau suivant :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
LES GRAVIERS	AK	124	00 ha 40 a 91 ca
LES GRAVIERS	AK	125	00 ha 14 a 00 ca

Soit **une surface totale de : 00 ha 54 a 91 ca**

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 027-200087252-20250516-25_12-DE

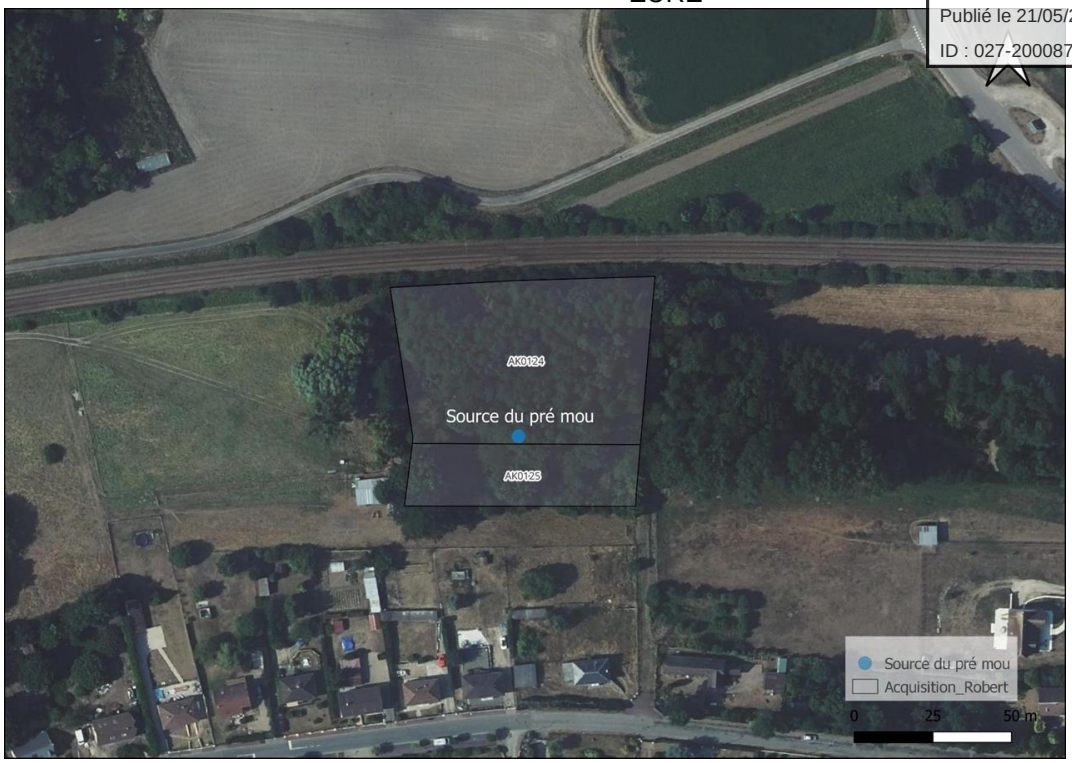

Le plan de situation des parcelles est annexé à la présente délibération. Le projet d'acquisition de ces parcelles s'inscrit dans une démarche globale incluant des parcelles adjacentes appartenant à deux autres propriétaires.

Ces parcelles se situent sur des secteurs référencés **comme zones humides avérées** par la présence d'espèces végétales caractéristiques et caractérisées par des critères pédologiques. Elles se situent dans l'enveloppe des ZHIEP du SAGE Iton.
Les parcelles AK124 et 125 sont des zones humides liées à la présence d'une source (la source du pré mou »). Cette zone humide est dégradée par la présence de la ligne ferroviaire et la gestion actuelle du site.

Le prix d'acquisition des deux parcelles est de 8 000,00 €. Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge du SMABI.

M. le Président propose la délibération suivante :

VU les missions relevant de la compétence GEMAPI définies au 1°,2°,5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,

CONSIDERANT les négociations engagées par le SMABI pour l'acquisition de cette parcelle avec M. ROBERT,
CONSIDERANT l'accord de principe de M. ROBERT,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles AK124 et AK125 sises à Aulnay-sur-Iton selon le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SMABI à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ

Signé électroniquement par : Marcel SAPOWICZ
Date de signature : 21/05/2025
Qualité : Président(e) du SMABI

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 027-200087252-20250516-25_12-DE

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 027-200087252-20250516-25_12-DE

Département :
EURE

Commune :
AULNAY SUR ITON

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 06/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

SDIF DE L'EURE
DE LA DEMI LUNE 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02-32-25-71-13 -fax
ptgc.270.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
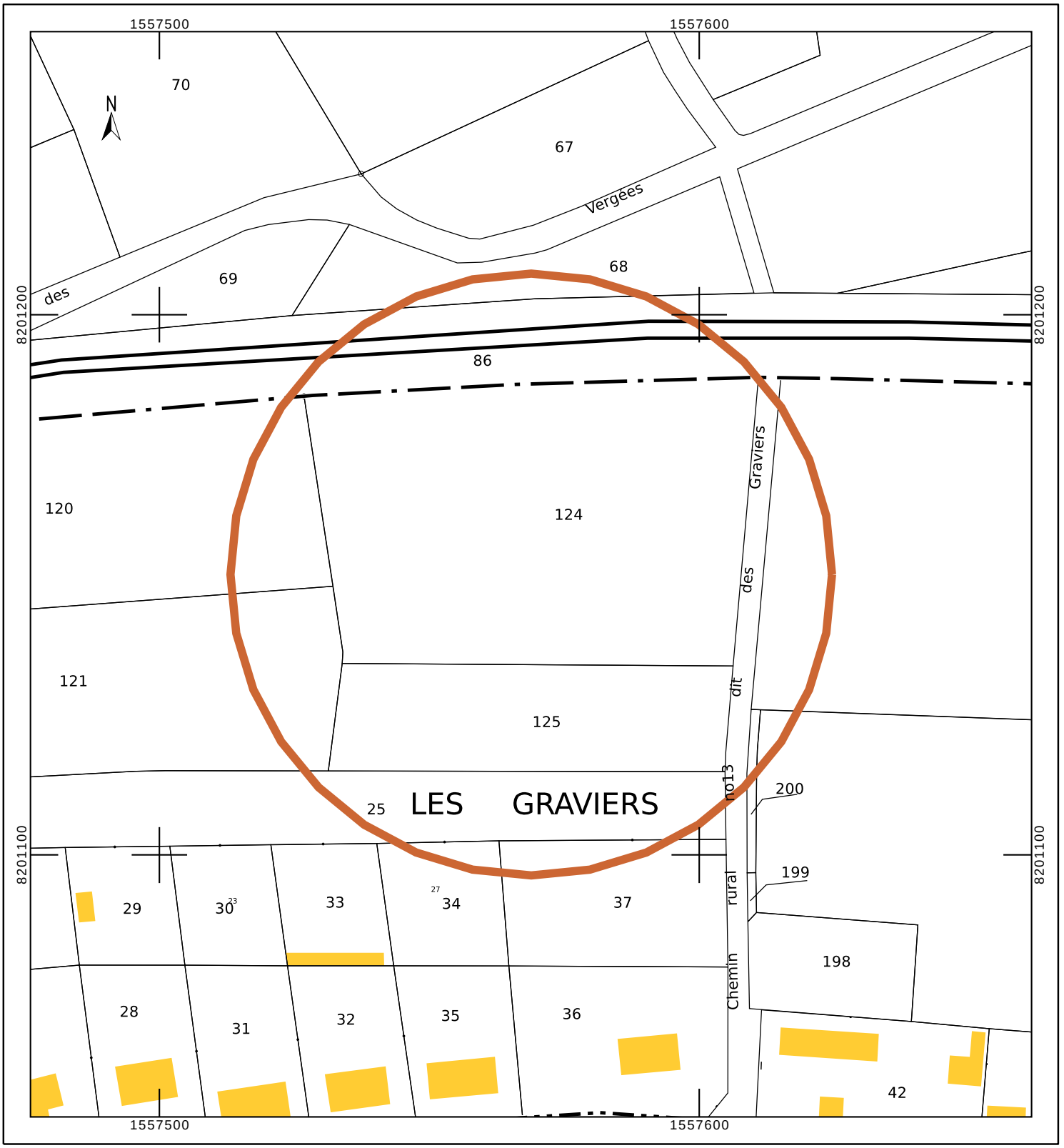
cadastre.gouv.fr